A n h a n g

A n n e x e s

1 - 4

zum Stadtratsprotokoll Nr. 1

vom 17. Januar 2019

au procès-verbal n° 1

du 17 janvier 2019

Anhang Nr. 1

Réponse

À l'interpellation urgente 20180284, Olivier Wächter, UDC, «Soutien financier de la Ville de Bienne envers le Lakelike festival»

L'intervenant pose cinq questions au Conseil municipal concernant le Lakelike festival, qui s'est déroulé pour la première fois en 2018.

Généralités

Le Lakelive festival a eu lieu pour la première fois en été 2018 et a globalement rencontré un écho très favorable auprès de la population biennoise et du public venu d'autres communes. Les Villes de Bienne (propriétaire foncière) et de Nidau (collectivité publique compétente et souveraine) ont décidé de lancer un appel d'offres commun pour un événement d'été concentré, afin tenir compte de la manière la plus équilibrée des exigences très diverses concernant l'utilisation de la très attrayante baie du Lac de Bienne. D'une part, il s'agissait de satisfaire au besoin d'une plateforme séduisante pour la culture et le sport, avec notamment des offres gratuites s'adressant à un large public, et, d'autre part, de tenir compte de manière appropriée des besoins de tranquillité des riveraines et riverains. Comme le concept du Lakelive était le plus prometteur à ce propos, aussi grâce aux partenariats avec des acteurs locaux ou à leur implication, les Conseil municipaux de Bienne et de Nidau l'ont choisi, et en fin de compte, à raison.

Réponses aux différentes questions

1. *Avez-vous déjà eu des contacts avec les responsables du Lakelive festival ? Si oui, avez-vous reçu une demande de crédit et pour quel montant ? Le cas échéant, quelle est la position du Municipal par rapport à cet élément ?*

   Oui. Une discussion a eu lieu avec les organisateurs après les vacances d'automne. À cette occasion, il a été rappelé que dès le départ, la manifestation a été prévue comme se développant sur trois ans et qu'une éventuelle garantie (rétroactive) de couverture des déficits ne peut pas entrer en ligne de compte. Il a ensuite été demandé aux organisateurs de présenter leur planification sur trois ans.

2. *Suite à la première édition (2018) il y a eu de nombreux appels auprès de la police cantonale concernant un bruit excessif et tardif, notamment en semaine. Quelle est la position du Conseil municipal à ce sujet ?*

   Le Conseil municipal sait qu'il y a eu un certain nombre de réclamations, mais celles-ci doivent être remises dans le contexte global de ce genre de manifestation et du grand nombre de visiteurs et visiteurs. Pour effectuer une appréciation, il convient toutefois de tenir compte de manière équilibrée d'une part, de l'emplacement et de la saison, et, d'autre part, il est aussi renvoyé à une déclaration du préfet de Bienne dans le journal «Bieler Tagblatt» du 22 septembre 2018, qui a déclaré qu'il n'y a pas de droit à un calme absolu. Le Conseil municipal partage l'avis du préfet.

3. *À ce propos, pensez-vous intervenir auprès de tous les acteurs concernés (y compris la préfecture) afin d'y remédier en cas de prochaine édition ? Si oui, êtes-vous d'accord d'intervenir afin de limiter les nuisances sonores et ainsi respecter les riverains également contribuables biennois habitant aux alentours du site concerné ?*

   Le dialogue à ce sujet est recherché avec toutes les personnes concernées, au sens de la réponse à la question 2. Par ailleurs, les services municipaux concernés vont s'engager pour que des mesures supplémentaires soient prises afin de réduire les émissions sonores. Des contrôles supplémentaires du volume de la musique pourraient par exemple être effectués au moyen d'appareils spécifiques, de manière à s'assurer que les valeurs maximales fixées soient respectées partout. Lors de la première édition, ces contrôles n'avaient en effet été effectués que sur la grande scène.

4. *Soutenez-vous cette proposition de limitation des heures de concerts/musique durant les prochains Lakelive, à savoir: 23h00 en semaine du lundi au vendredi y compris et 00h00 le samedi ?*

   Le Conseil municipal renvoie, d'une part, à la réponse à la question 2, et, d'autre part, au fait que la tenue d'une manifestation n'est judicieuse que si celle-ci a des perspectives de succès, même si le volume sonore autorisé et les heures de concert, entre autres, sont également importants.

5. *Etes-vous prêt à vous engager pleinement pour que les normes cantonales en matière de décibels durant cet événement soient totalement respectées ?*

   Il faut toujours respecter les dispositions légales et autres directives contraignantes.

Bienne, le 7 novembre 2018

Au nom du Conseil municipal

Le maire:	La chancelière municipale:
Erich Fehr	Barbara Labbé

Annexe: interpellation urgente 20180222

(sera rempli par la CHM)

Vorstoss Nr. / Interv. no: 180284

Termin GR / Délai CM: 7.11.18

Direktion /Direction: STK

Mitbericht / Corapport: PRA, DSS

Olivier Wächter, UDC

Interpellation urgente

Soutien financier de la ville de Bienne envers le Lakelive festival

Question(s)

Suite à une première édition du Lakelive festival déficitaire, il a été annoncé dans la presse que les membres de ladite organisation souhaitent s'approcher de la ville de Bienne, notamment pour combler les déficits. Je souhaite que le Conseil municipal apporte des réponses aux questions suivantes:

- Avez-vous déjà eu des contacts avec les responsables du Lakelive festival? Si oui, avez-vous reçu une demande de crédit et pour quel montant? Le cas échéant, quelle est la position du Municipal par apport à cet élément?

- Suite à la première édition (2018) il y a eu de nombreux appels auprès de la police cantonale concernant un bruit excessif et tardif, notamment en semaine. Quelle est la position du Conseil municipal à ce sujet?

- A ce propos, pensez-vous intervenir auprès de tous les acteurs concernés (y compris la préfecture) afin d'y remédier en cas de prochaine édition? Si oui, êtes-vous d'accord d'intervenir afin de limiter les nuisances sonores et ainsi respecter les riverains également contribuables biennois habitant aux alentours du site concerné?

- Soutenez-vous cette proposition de limitation des heures de concerts/musique durant les prochains Lakelive, à savoir: 23h00 en semaine du lundi au vendredi y compris et 00h00 le samedi?

- Etes-vous prêt à vous engager pleinement pour que les normes cantonales en matière de décibels durant cet événement soient totalement respectées ?

Bienne, le 20 septembre 2018

Olivier Wächter, UDC

Cosignataires

F. Rochat

Anhang Nr. 2

Réponse

au postulat 20180165, Pierre Ogi, Groupe PSR, «Poubelles»

L'auteur du présent postulat demande au Conseil municipal d'augmenter le nombre de poubelles dans l'espace public en fonction des besoins réels de la population.

Actuellement, 500 poubelles sont installées à Bienne. Vu que les espaces publics sont plus intensivement utilisés au centre-ville, les poubelles y sont également plus nombreuses. En outre, la majorité des arrêts de bus est équipée de nouvelles poubelles. La plupart d'entre elles sont aussi équipées d'un cendrier et, pour certaines, d'un distributeur de sachets pour déjections canines, ce qui a nettement amélioré la propreté de la voie publique. Les activités de nettoyage, dans la mesure des ressources disponibles, n'ont pas cessé de prendre de l'ampleur avec l'installation de poubelles supplémentaires. Ainsi, les poubelles du centre-ville sont vidées le matin et l'après-midi en semaine. Afin de pouvoir compter sur suffisamment de poubelles aussi les soirs de ventes, elles sont également vidées le jeudi en début de soirée. Pour ce qui est du nettoyage en fin de semaine, le personnel vide les poubelles, non seulement les samedi et dimanche matin, mais aussi le samedi après-midi. Augmenter la fréquence des vidages nécessiterait d'accroître les ressources humaines et financières et d'introduire le travail par roulement. Dans les quartiers extérieurs, les poubelles sont vidées plusieurs fois par semaine. Étant donné que l'éparpillement des déchets y est moins fréquent qu'au centre-ville, le nombre de poubelles y est aussi moins élevé.

Malheureusement, certaines personnes n'utilisent pas seulement les poubelles publiques pour y jeter de petits déchets, mais pour se débarrasser de leurs ordures ménagères. Le démontage ou le déplacement de poubelles utilisées de manière abusive ont permis d'améliorer la situation à ces endroits névralgiques. Les mêmes observations ont été faites dans d'autres villes.

Depuis l'introduction de la taxe au sac en 1993, la quantité de déchets déposée dans les poubelles publiques s'est multipliée par huit. À Bienne, 360 tonnes de déchets sont ainsi retirées chaque année des quelque 500 poubelles publiques. Il en résulte des coûts annuels de 1400 fr. par poubelle, soit 700 000 fr. pour l'ensemble du territoire communal. De ce fait, l'éventualité d'emplacements supplémentaires est étudiée en détail, et ce n'est qu'en cas de besoins avérés et de ressources suffisantes que de nouvelles poubelles sont installées.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal propose au Conseil de ville d'adopter le postulat 20180165 et de le radier du rôle comme étant réalisé.

Bienne, le 24 octobre 2018

Au nom du Conseil municipal

Le maire: Le vice-chancelier:

Erich Fehr Julien Steiner

Annexe: postulat 20180165

Vorstoss Nr./Interv. no: 180165
Termin/Délai GM: 24.10.18
Direktion/Direction: BEU
Mitbericht/Corapport:

Stadtkanzlei/Chancellerie municipale

Postulat

Poubelles

Les nombreuses lettres de lecteurs dans les journaux locaux montrent que manifestement la propreté en ville laisse à désirer. Souvent les poubelles sont pleines et débordent sur la chaussée.

La raison en est qu'il n'y a pas assez de poubelles en ville et dans les quartiers. Lorsqu'on se promène dans d'autres villes suisses, ce problème n'existe pas !
A Bienne, même au centre-ville (par exemple, rues du Marché-Neuf, rue du Jura, rue Dufour) le nombre de poubelles est nettement insuffisant.

Je demande au Conseil municipal de revoir sa politique en la matière, de s'inspirer de ce qui se fait ailleurs et d'augmenter le nombre de poubelles en fonction des besoins réels de la population, selon les quartiers.

C'est l'image de notre ville qui en sera bénéficiaire.

Bienne, le 17 mai 2018

Pierre Ogi, fraction PSR

Stadt Biel
Ville de Bienne

Anhang Nr. 3

Beantwortung

des Postulates 20180166, Alfred Steinmann, Fraktion SP/JUSO, «Kontrolle über Absprachen bei städtischen Bauprojekten»

Das Postulat fordert den Gemeinderat auf, nach möglichen Bauabsprachen zwischen Unternehmungen und Zuliefer-Firmen zu suchen, von vergangenen oder zukünftigen Bauprojekten, welche die Stadt betreffen. Falls es Absprachen gab, diese der Wettbewerbskommission (WEKO) zu melden und Konsequenzen für die Stadt Biel daraus abzuleiten.

Das Ausmass der aufgedeckten Preisabsprachen unter Baufirmen im Kanton Graubünden, vor deren Hintergrund das Postulat formuliert wurde, ist in der Tat erschütternd, was auch die hohen Bussen von insgesamt CHF 7.5 Mio. verdeutlichen.

Preisabsprachen aufzudecken, ist aber eine sehr schwierige Sache, wie dies in der Begründung des Postulats richtig vermutet wird. In den allermeisten Fällen kommen Preisabsprachen durch Whistleblower oder durch Selbstanzeigen zu Tage, was im Übrigen auch im Kanton Graubünden der Fall war. Es ist deshalb auch nicht zufällig, dass auf der Webseite der WEKO ausführlich über Whistleblowing informiert und zur Unterstützung der WEKO durch Wistleblowing oder Selbstanzeige aufgerufen wird.

Im Rahmen der Abklärungen zur Beantwortung dieses Vorstosses wurden auch externe Spezialistinnen und Spezialisten nach einem möglichen Vorgehen angefragt, wie denn der Gemeinderat – so wie vom Postulat gefordert – nach Preisabfragen suchen könnte. Dabei wurde einerseits bestätigt, dass in aller Regel Insiderinformationen (also Wistleblowing) Preisabsprachen auffliegen lassen. Andererseits konnte niemand ein Verfahren oder Vorgehen skizzieren, das zu einer sinnvollen und erfolgsversprechenden Suche nach Preisabsprachen führen könnte. Schliesslich wurde auch der Schweizerische Städteverband SSV kontaktiert und gefragt, ob das Thema in seinen Reihen irgendwo behandelt werde, was der SSV jedoch verneinte.

Der Gemeinderat weist darauf hin, dass die Vergabe von öffentlichen Aufträgen nach den umfangreichen Regeln des Beschaffungsrechts, insbesondere des Gesetzes und der Verordnung über das öffentliche Beschaffungswesen des Kantons Bern, zu erfolgen haben. Zudem erfordern Vergabeentscheide in der Stadt Biel immer die Mitwirkung mehrerer Funktionsträgerinnen und Funktionsträger, womit allfällige Auffälligkeiten eher erkannt werden können. Generell gegen Preisabsprachen wirken öffentliche Ausschreibungen, wie sie auch in der Stadt Biel sehr oft vorkommen, da damit der Kreis möglicher Anbietender insbesondere auch geographisch geöffnet wird. Bei Vergaben in der Direktion Bau, Energie und Umwelt werden im Übrigen auch bei Einladungsverfahren immer Unternehmen aus verschiedenen geographischen Räumen eingeladen. Schliesslich wird auch als Reaktion auf die Vorkommnisse im Kanton Graubünden seit diesem Frühjahr in der Regel auf Begehungen vor der Zuschlagserteilung verzichtet. Begehungen haben zwar den Vorteil, dass sich die Bewerberinnen und Bewerber später nicht darauf berufen können, sie hätten nicht zu erwartende örtliche Besonderheiten vorgefunden, sie führen aber dazu, dass die potenziellen Mitbewerbenden im Vorfeld der Offertstellung bekannt sind, was die Gefahr von Bauabsprachen erhöht.

Im Sinne dieser Ausführungen beantragt der Gemeinderat dem Stadtrat, das Postulat 20180166 erheblich zu erklären und als erfüllt abzuschreiben.

Biel, 17.10.2018
Namens des Gemeinderates

Der Stadtpräsident: Die Stadtschreiberin:

Erich Fehr Barbara Labbé

Beilage: Postulat 20180166

Vorstoss Nr./Interv. no: 180166
Termin GR/Délai CM: 24.10.18
Direktion/Direction: BEU
Mitbericht/Corapport: FiD, STK

Stadtkanzlei/Chancellerie municipale

SP/JUSO

Postulat
Kontrolle über Absprachen bei städtischen Bauprojekten

Der Gemeinderat wird aufgefordert, nach möglichen Bauabsprachen zwischen Unternehmungen und Zuliefer-Firmen zu suchen, von vergangenen oder zukünftigen Bauprojekten, welche die Stadt betreffen. Falls es Absprachen gab, sind diese der Wettbewerbskommission (WEKO) zu melden und Konsequenzen für die Stadt Biel daraus zu ziehen.

Begründung:

Im Kanton Graubünden wurden unzulässige Wettbewerbseinschränkungen festgestellt. Dies dürfte nur die Spitze eines Eisberges sein.

Eine Überprüfung solcher Absprachen ist sicher nicht einfach zu bewerkstelligen, jedoch könnten grosse Geldsummen für unsere Stadt auf dem Spiel stehen.

Biel, den 17. Mai 2018

Alfred Steinmann, SP/JUSO Fraktion

Anhang Nr. 4

Réponse

à l'interpellation 20180167, Pierre Ogi, Groupe PSR, «Location de salles par la CTS»

En relation avec la location de salles par la CTS S.A. à la «Fédération suisse de gymnastique (FSG) Bienne Romande» et au «Conseil du Synode jurassien», l'intervenant prie le Conseil municipal de répondre aux six questions suivantes:

1. *La CTS n'a-t-elle pas l'obligation de répondre en premier aux attentes de la population ou doit-elle seulement engranger des revenus ?*
2. *Pourquoi la CTS, dans le cas de «La Romande», avait-elle affirmé que les conditions à la Rotonde étaient les mêmes qu'au Palais des Congrès ?*
3. *Pourquoi les restaurants restent-ils fermés quand deux fois 1000 personnes viennent assister à un concert ?*
4. *Pourquoi l'ascenseur reste-t-il fermé tout comme les toilettes du bas ?*
5. *Par deux fois, ce sont des organisations romandes qui sont touchées. Est-ce le fruit du hasard ?*
6. *De telles erreurs se produiraient-elles si la CTS n'était pas «privatisée» ?*

Le Conseil municipal est en mesure de répondre comme suit:

1. L'orientation stratégique et les activités quotidiennes de la CTS S.A. s'appuient sur le contrat de prestations conclu avec la Commune municipale de Biennne, qui fixe les conditions-cadre y afférentes. La satisfaction de la clientèle en constitue un des piliers essentiels.
2. Dans la salle de la Maison du peuple, il n'est pas possible d'offrir la même capacité qu'au Palais des Congrès dans les conditions d'infrastructure données. Avec cela, il y avait une visite des lieux – cela a été communiqué à la Fédération suisse de gymnastique (FSG) Bienne Romande. Elle a décidé, dans le cadre de la bonne collaboration et de la faisabilité de la tenue des deux évènements, de libérer la date à la CTS S.A. pour l'acquisition du «Christmas Sessions». D'après ce que le Conseil municipal sait, les organisateurs de «La Romande» n'ont aucunement agi sous la pression de la CTS S.A. Il a davantage été renoncé à la manifestation après une pesée des intérêts en jeu.
3. Concernant la manifestation en question de la paroisse réformée, celle-ci a renoncé à un buffet ou un apéritif comme cela est prévu usuellement lors de concerts. La CTS S.A. constate qu'à l'avenir, en relation avec des événements sans restauration, la communication avec les organisateurs doit être améliorée, afin que ceux-ci ne supposent pas des conditions préalables erronées (restaurant ouvert dans tous les cas).
4. Selon les informations disponibles, les portes de l'ascenseur étaient effectivement fermées suite à un blocage automatique au début de l'événement. Toutefois, l'organisateur a pu régler le problème en l'espace de dix minutes après son annonce. Aux dires de la CTS S.A., les toilettes étaient accessibles lors de cet événement.
5. Chaque année, la CTS S.A. gère quelque 320 événements. Les locataires viennent de toutes les régions de Suisse ainsi que de l'étranger. En tant qu'entreprise appartenant à la Ville, la CTS S.A. loue les salles selon les principes de l'économie d'entreprise et octroie une remise sur les prix du marché en faveur des sociétés biennoises, tel que fixé dans le contrat de prestations. D'autres critères (langue de l'événement, orientation politique, etc.) ne jouent aucun rôle, sauf s'il est permis de supposer que l'événement projeté offrira une plate-forme à des extrémistes religieux ou politiques.

6. Pour le Conseil municipal, la performance d'une entreprise ne se mesure pas au fait qu'elle ait été «privatisée» ou «externalisée», ou bien si elle est aux mains des pouvoirs publics. Il tient davantage à rappeler ici que l'entreprise propre à la Ville de Bienne est bien positionnée et agit en majeure partie à la satisfaction de sa clientèle. Comme toute entreprise, aux mains des pouvoirs publics ou non, la CTS S.A. est intéressée à apprendre de ses erreurs pour améliorer ses performances.

Bienne, le 17 octobre 2018

Au nom du Conseil municipal

Le maire:	La chancelière municipale:
Erich Fehr	Barbara Labbé

Annexe: interpellation 20180167

Zorgnoss Nr./Interv. no: 180167
Eingang Stadtrat GM: 24.10.18
Empfänger: PRA
Weitergeleitet an:

Stadtkanzlei/Chancellerie municipale

Interpellation
Location de salles par la CTS

Deux exemples récents de location de la grande salle du Palais des congrès à des sociétés biennoises ou régionales laissent à penser que la direction de la CTS n'est pas à même d'évaluer l'impact négatif qu'elle laisse en ignorant les besoins et les attentes de ceux qui la louent à grand frais.

- 1er exemple : en 2016 la société de gymnastique « La Romande » réserve la salle pour le 26 novembre 2017 pour le déroulement de sa soirée annuelle, comme elle le fait sans interruption depuis 1965. Un contrat est signé par les deux parties. Au début de l'année 2017 la CTS demande à « La Romande » de renoncer à la salle du Palais des Congrès, car elle aurait la possibilité de la louer à une organisation d'outre-Sarine pour 4 jours. La CTS propose en contrepartie la salle de la Rotonde en affirmant que les conditions d'accueil étaient amplement suffisantes pour une soirée annuelle. La CTS donne 24 heures à « La Romande » pour prendre position. Sous pression, « La Romande » accepte en toute confiance. Ce n'est que plus tard que les dirigeants de cette société comprennent avoir été dupés : impossible de présenter des spectacles de gymnastique et seulement 400 personnes peuvent avoir accès à la salle. Le comité décide alors de renoncer car chaque année plus de 750 personnes assistent à la soirée de gala. Comment sélectionner les spectateurs qui auront droit de venir et ceux qui devront rester à la maison.

  Les membres, amis et sympathisants de « La Romande » se sont sentis floués et gardent une triste image de la CTS.

- 2e exemple : le Conseil du Synode jurassien loue la grande salle du Palais des Congrès afin d'offrir au public « La Passion selon St-Matthieu » pour clôturer le 500e anniversaire de la Réforme. Deux soirs de répétitions et deux soirs de concert, interprétés par 250 choristes et 50 musiciens. Les deux soirs de représentation la salle était pleine.
  Surprise pour ces 2000 personnes venues de Bienne, du Jura bernois, du Jura et de Neuchâtel : le restaurant est fermé, pas une bouteille d'eau à disposition, seules les toilettes à l'étage étaient ouvertes, l'ascenseur pour les personnes à mobilité réduite est fermé.

Questions

- La CTS n'a-t-elle pas l'obligation de répondre en premier aux attentes de la population ou doit-elle seulement engranger des revenus ?
- Pourquoi la CTS, dans le cas de « La Romande » avait-elle affirmé que les conditions à la Rotonde étaient les mêmes qu'au Palais des congrès ?

- Pourquoi les restaurant reste-t-il fermé quand deux fois 1000 personnes viennent assister à un concert ?
- Pourquoi l'ascenseur reste-t-il fermé tout comme les toilettes du bas ?
- Par deux fois, ce sont des organisations romandes qui sont touchées. Est-ce le fruit du hasard ?
- De telles erreurs se produiraient-elles si la CTS n'était pas « privatisée » ?

Bienne, le 17 mai 2018

Pierre Ogi, fraction PSR